

AIEA 2000: LES NOUVEAUX ENJEUX

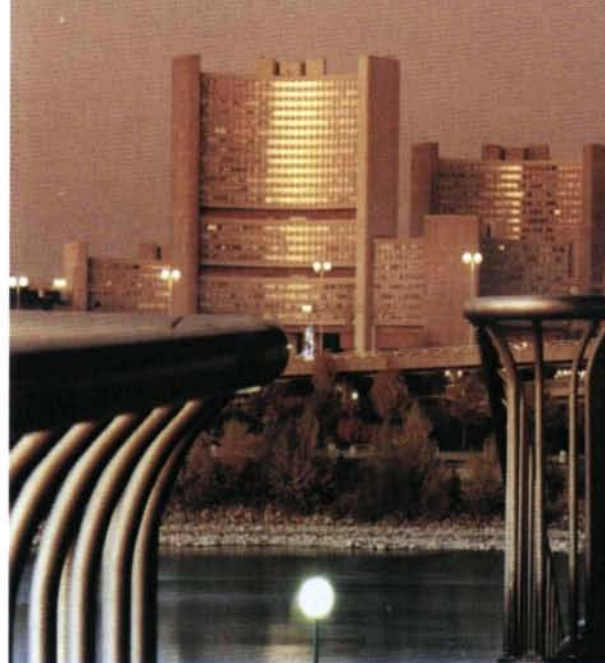
Au cours des dix dernières années, les Membres de l'AIEA ont agi avec persévérance sur deux fronts essentiels: la vérification, pour contribuer à enrayer la prolifération des armes nucléaires, et les mesures destinées à garantir l'utilisation sûre du nucléaire en tant qu'élément d'un composé de sources d'énergie à caractère durable à l'échelle de la planète. Parallèlement, les stratégies de transfert des techniques nucléaires bénéfiques pour le développement ont été revigorées. Tout indique actuellement que les gouvernements vont continuer d'utiliser l'Agence comme instrument privilégié de consultation, de négociation et d'action au plan mondial dans le domaine nucléaire.

Le récent renforcement du système de garanties de l'Agence pour la vérification des engagements de non-prolifération — comportant un accès plus étendu aux informations et aux installations et le recours à de nouvelles techniques avancées — répond aux vœux de la communauté internationale qui souhaite une amélioration de la sécurité mondiale et régionale. Il offrira une meilleure base à la collaboration dans les domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il consolide le statut dénucléarisé de l'Amérique latine, de l'Afrique, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud, régions qui ont toutes demandé à l'Agence des services de vérification. Bien que sa principale mission reste de contribuer à limiter la prolifération des armes nucléaires, il a déjà été demandé à l'Agence de vérifier le démantèlement de l'ancien programme d'armement nucléaire de l'Afrique du Sud et d'assurer l'exécution des mesures décidées

par le Conseil de sécurité relatives à la destruction du programme clandestin irakien qui visait l'acquisition de l'arme nucléaire.

Dans l'avenir, le système des garanties est prêt pour d'autres fonctions vitales de sécurité internationale, comme par exemple celle consistant à faciliter la réduction des arsenaux nucléaires dans le monde. Même ce qui n'est encore qu'une vision, la perspective d'un monde totalement débarrassé de l'arme nucléaire, mérite que l'on commence à réfléchir et à se préparer pratiquement. Avec la réduction des arsenaux, on voudra avoir l'assurance que les matières nucléaires provenant des armes démantelées ne servent pas à la fabrication de nouvelles armes. Et l'assurance que d'autres pays n'acquiescent pas de telles armes sera encore plus importante qu'aujourd'hui. La vérification internationale aura selon toute vraisemblance un rôle dans le processus du désarmement nucléaire. Une étude est en cours dans un cadre trilatéral (Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique et AIEA) concernant une tâche de vérification nouvelle qui pourrait être confiée à l'Agence.

Bien que chaque pays soit entièrement responsable de la sûreté des activités nucléaires se déroulant sous sa juridiction et son contrôle, la confiance en matière de sûreté nucléaire dépend grandement d'un bon bilan de sûreté des installations en service dans le monde. L'AIEA a joué un rôle d'une importance croissante dans la mise au point de normes internationales de sûreté nucléaire d'application mondiale qui, ensemble, forment maintenant un cadre juridique international applicable aux activités nucléaires. L'Agence peut être fière d'avoir



en si peu de temps mis au point un ensemble imposant et solide de normes, de recommandations et même de conventions à caractère obligatoire: les conventions post-Tchernobyl sur la notification rapide des accidents nucléaires et sur l'assistance d'urgence, la convention sur la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires, la convention sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé qui, j'espère, sera bientôt en vigueur, et l'accord sur une amélioration du régime de responsabilité en cas d'accident. Parallèlement à cette action normative, les Etats s'associent de plus en plus, souvent au sein de l'Agence, pour fournir une aide et des avis pratiques concernant le respect de normes de sûreté élevée. L'Agence sera appelée à faciliter la mise en œuvre des nouveaux arrangements internationaux et sera sans aucun doute au centre de l'évolution future du droit international dans le domaine de la sûreté. Les preuves qui s'accumulent d'un bon bilan de sûreté et de performance industrielle des installations nucléaires démontrent le progrès accompli, cependant que les faiblesses qui ont été relevées signalent les domaines sur lesquels devront porter les efforts.

Les changements politiques spectaculaires intervenus ces dix dernières années dans le monde ont permis à la communauté internationale de s'intéresser davantage aux questions fondamentales qui touchent au bien-être des peuples

— le développement et l'environnement. Cette nouvelle donne renforce le rôle de l'Agence dans les domaines de l'énergie et du transfert de technologies. Il est évident qu'avec des chiffres de population qui continuent de croître et des taux de croissance économique inégaux dans de nombreuses régions du globe la demande mondiale d'énergie va continuer d'augmenter. Parallèlement, on est de plus en plus conscient de la nécessité de préserver partout où c'est possible la qualité de l'environnement et d'éviter une plus grave détérioration de l'état de la planète — par changement du climat, désertification et perte de diversité biologique. Il n'existe actuellement qu'un nombre limité d'options économiquement viables pour la production à grande échelle d'électricité et des autres formes d'énergie nécessaires. L'électro-nucléaire est l'une de ces options. Il peut apporter une contribution majeure, à l'échelle du globe, à un approvisionnement en énergie sans carbone, inoffensif pour l'environnement. Pour que son potentiel puisse être pleinement utilisé, il faut, se maintenant dans la durée, un bon bilan de sûreté des installations et du stockage des déchets, et une information objective. Sur ces deux plans, l'AIEA a un rôle important à jouer.

S'agissant des techniques nucléaires, l'Agence privilégie actuellement le transfert de technologie de façon que les pays concernés, notamment les utilisateurs finals, en retirent le maximum d'avantages. Ceci implique que l'Agence travaille, par exemple, avec les centres médicaux et agronomiques, ainsi qu'avec les médecins et les exploitants agricoles, à savoir ceux qui sont le mieux à même d'utiliser directement les techniques. Les avantages retirés sont nombreux et tangibles: certains sont assez spectaculaires, tels que l'éradication des ravageurs dans de vastes zones, d'autres sont moins visibles mais tout aussi impressionnants, comme la découverte de nouvelles ressources hydriques à l'aide des techniques isotopiques

et la réduction de la pollution atmosphérique par le recours aux accélérateurs. Si une bonne partie du transfert de technologie nucléaire peut être laissée au tout-puissant marché, il reste bien des domaines, surtout au stade initial, où l'aide de l'Agence sera tout à fait déterminante.

A un moment où l'interaction entre Etats s'intensifie rapidement, il n'est pas surprenant que les gouvernements comptent de plus en plus sur les mécanismes multilatéraux pour satisfaire de nouveaux besoins. Ceci amène à poser trois questions.

Premièrement, il faut savoir comment utiliser au mieux les divers mécanismes multilatéraux destinés à satisfaire ces besoins.

Collaboration et coordination sont évidemment essentielles. A cet égard, l'Agence possède une bonne expérience: elle exécute, en collaboration avec la FAO, un programme visant à accroître la production alimentaire à l'aide des techniques nucléaires, elle entreprend des recherches sur le milieu marin dans le cadre de projets communs avec le PNUE et coopère étroitement avec l'UNSCEAR dans le domaine de la sûreté radiologique. De nouveaux espaces de collaboration se sont aussi ouverts ces dernières années: dans le domaine de la maîtrise des armements, avec les secrétariats chargés de faire appliquer les interdictions des armes chimiques et des essais nucléaires; dans le domaine de l'évaluation et du traitement des contaminations radioactives, où l'Agence a travaillé avec l'OMS et d'autres; et dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives, où nous avons travaillé avec l'Organisation mondiale des douanes. Ces interactions sont essentielles et nécessitent une attention constante pour maintenir l'efficacité et l'efficience.

Deuxièmement, des questions se posent au sujet de la structure d'ensemble du système multilatéral. Des décisions vont devoir être prises concernant la répartition des responsabilités nouvelles entre ses divers composants. Par exemple, on a souvent observé qu'il n'y a pas

dans le système de centre qui serait seul chargé des questions énergétiques. Il faudra que le savoir-faire considérable de l'AIEA dans le domaine général de l'énergie soit pleinement exploité, en toute occasion intéressant l'ensemble du système.

Troisièmement se pose la question des ressources. Le système international est soumis à une exigence croissante d'efficacité et d'efficacité, et l'Agence a pleinement contribué à l'effort commun. Le renforcement du système des garanties s'accompagne de mesures destinées à améliorer l'efficacité. Les nouvelles orientations en matière de transfert de technologie poursuivent ces mêmes objectifs inséparables. Les procédures administratives sont constamment revues et les nouvelles technologies permettent d'espérer de nouveaux gains de productivité. Les contributions volontaires continueront à financer certaines nouvelles activités que les Etats Membres demandent à l'AIEA de poursuivre, mais ne peuvent pas remplacer le financement régulier des activités clés. Faire plus avec moins restera une gageure!

J'ai la conviction que les bases juridiques et techniques qui ont été posées et que les services qui ont été mis au point au cours des dernières années grâce à l'action de l'Agence contribueront à rendre plus sûre et plus fiable l'utilisation de l'énergie nucléaire et des techniques nucléaires dans le monde. L'Agence a été confrontée à des défis majeurs qu'elle a relevés, et elle est maintenant mieux armée. De nouvelles fonctions importantes lui ont été confiées. Soutenus par l'engagement actif et continu des Etats Membres, l'Agence et ses fonctionnaires attendent avec confiance les défis à venir.

— M. Hans Blix,
directeur général de
l'AIEA



[Signature]

Au seuil du prochain siècle, l'AIEA est confrontée à de nouvelles réalités et à de nouveaux défis. Trois principaux défis se dessinent:

Le premier concerne le rôle de l'énergie nucléaire au service d'un développement durable. Ceci englobe la sûreté nucléaire et radiologique, le stockage définitif des déchets, la protection physique des matières nucléaires et les mesures contre le trafic illégal de matières nucléaires. Le deuxième concerne la capacité de l'AIEA à vérifier de manière crédible les engagements de non-prolifération des Etats et son rôle dans la vérification de futures mesures de maîtrise des armements. Le troisième concerne le rôle des mécanismes multilatéraux, défi accentué par la fin de la guerre froide et le déclin des ressources financières des organismes du système de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales. Ces défis dénotent un double besoin: continuité et adaptation.

Pour de nombreux Etats, l'énergie d'origine nucléaire est appelée à jouer un rôle parmi les diverses sources d'énergie au cours des décennies à venir. Devant la demande croissante d'énergie et d'électricité et le danger que représentent l'effet de serre et les pluies acides, l'option électronucléaire continuera d'être explorée ou adoptée dans de nombreuses régions du monde. La décision d'y recourir relève d'un choix national et le rôle de l'AIEA est de coopérer, selon les besoins, avec les pays qui ont fait un tel choix, notamment dans les domaines fondamentaux que sont l'évaluation des ressources énergétiques et le développement de l'électronucléaire.

En dehors du secteur électro-nucléaire, les applications de l'énergie nucléaire se révèlent essentielles dans de nombreux domaines, notamment la santé, l'agriculture et l'hydrologie. L'AIEA devra privilégier ces applications, où les techniques nucléaires offrent des avantages par rapport à d'autres techniques existantes — c'est-à-dire

où elles ont trouvé de vrais «créneaux». Le transfert de technologie aux fins du développement socio-économique est une grande fonction de l'Agence, à parité avec les autres. Les nouvelles orientations apportées au programme de coopération technique de l'Agence vont lui permettre de devenir un vecteur encore plus important du développement socio-économique à long terme.

La clé de l'utilisation de l'énergie nucléaire sous toutes ses formes est la sûreté. De nouvelles conventions concernant la sûreté sont adoptées; il faut maintenant fournir rapidement une aide aux Etats dans plusieurs domaines: législation nucléaire, mise en place d'infrastructures de radioprotection et de gestion et stockage des déchets, et services consultatifs concernant la sûreté des opérations nucléaires et des pratiques en matière de radiologie et de gestion des déchets.

La vérification des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire contribue à la sécurité internationale dans de nombreuses régions du monde. Elle est devenue un élément important de la sécurité nationale dans plus de 180 pays et est indispensable au commerce nucléaire. Les Etats ont donc appuyé les mesures de renforcement des garanties de l'AIEA destinées à donner des assurances plus complètes et à limiter les coûts du système. Il faut espérer qu'ils adhéreront au nouveau protocole le plus rapidement possible. Toujours dans le domaine de la vérification, des développements comme la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires et la possibilité que l'Agence assume des tâches de vérification dans le cadre du désarmement nucléaire sont autant d'exemples de la manière dont l'Agence est sollicitée pour contribuer davantage aux objectifs mondiaux en matière de sécurité.

Aucune augmentation spectaculaire des ressources financières de l'Agence n'est à attendre au cours des prochaines années. Confrontée à cette réalité, l'AIEA doit rationaliser ses programmes et définir plus

clairement ses priorités dans des domaines où ses compétences essentielles et ses avantages comparatifs sont clairement établis. Elle devra abandonner celles de ses activités qui sont obsolètes ou qui pourraient être exécutées plus efficacement par d'autres organismes au sein du système de l'ONU ou en dehors. Elle devra se doter de mécanismes de financement plus adaptés, notamment en ce qui concerne la coopération technique et les nouvelles tâches de vérification. Des mesures supplémentaires s'imposent pour rationaliser la structure de l'Agence et pour poursuivre la réalisation d'autres réformes, l'objectif étant d'économiser des ressources qui pourront être consacrées aux activités du programme et d'assurer aux gouvernements un meilleur rendement pour leur investissement.

Un défi majeur des temps à venir est de rendre l'AIEA plus efficace, plus efficiente et plus attentive aux besoins de ses Etats Membres. On peut y parvenir si l'on évite une opposition Nord-Sud ou d'autres divisions, et si tous adhèrent également au double objectif de l'Agence: la coopération internationale en faveur du progrès, et le renforcement de la sécurité internationale. Ce sont des buts dignes d'être sérieusement poursuivis. De multiples possibilités — et beaucoup de travail — nous attendent dans notre effort commun pour avancer dans cette direction.

— *M. Mohamed ElBaradei, adjoint au directeur général de l'Agence chargé des relations extérieures et prochain directeur général de l'AIEA.*

